

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Centre Communal d'Action Sociale est tenu de faire un débat sur les orientations générales du Budget avant l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux administrateurs.

Aussi dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB), qui vise à donner aux administrateurs les informations relatives au contexte budgétaire et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est dans ce cadre que le rapport d'orientation budgétaire a été rédigé.

A l'issue du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil d'Administration prend acte par délibération de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Sur fond de nouvelle organisation territoriale, dans une redistribution progressive des différentes compétences dans le cadre du Territoire, le Centre Communal d'Action Sociale occupe une position centrale dans la mise en œuvre de la politique sociale municipale.

Il tire sa légitimité de son action dans sa proximité avec l'utilisateur et dans la multiplicité de ses interventions sur l'environnement social où les dispositifs réglementaires sont complexes et en perpétuelle évolution.

Le Budget du C.C.A.S. est constitué d'un budget principal uniquement, depuis l'exercice 2025 (Dissolution du budget annexe Aide à domicile au 31/12/2024).

Le CCAS a intégré de nouveaux services et missions précédemment rattachés à la Commune. L'achèvement de cette réorganisation a été validée en Comité Social Territorial le 3 juillet 2025.

Calendrier prévisionnel de préparation budgétaire 2026

- ✓ Rencontre au sein des services entre Septembre et Octobre 2025
- ✓ Rencontre avec les élu.es délégués le 16 octobre 2026
- ✓ Débat d'orientations budgétaires- Conseil d'administration du CCAS du 9 décembre 2025
- ✓ Arbitrages définitifs, résultats 2025 : Janvier 2026
- ✓ Présentation et vote du BP 2026- Conseil d'administration du 17 février 2026

I. CONTEXTE 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une poursuite de la crise sociale et économique amorcée depuis plusieurs années : l'inflation de 2022 continue d'avoir des effets rémanents sur le pouvoir d'achat des ménages, et les disparités sociales se creusent. Dans ce contexte, les collectivités locales, et particulièrement les CCAS, jouent un rôle essentiel d'amortisseur social.

Sur le plan macro-économique, l'État affiche des ambitions de réduction de déficit : le gouvernement prévoit un « effort » budgétaire accru pour 2026 (près de 40 milliards d'euros d'ajustement selon certaines annonces) afin de redresser les comptes publics. Toutefois, l'instabilité politique ne permet pas de mesurer les impacts précises à ce stade.

1. Contexte budgétaire national et impacts sur les collectivités et politiques sociales

À la date de rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, le contexte financier national demeure marqué par une incertitude significative, liée à l'absence d'adoption définitive tant du Projet de Loi de Finances (PLF) que du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'exercice à venir. Cette situation limite la disponibilité de données consolidées susceptibles d'éclairer de manière précise les perspectives d'évolution des dotations de l'État, des mécanismes de compensation ou encore des paramètres sociaux et fiscaux ayant un impact direct sur les politiques d'action sociale.

Néanmoins, les grandes tendances nationales issues des versions provisoires des textes, des communications gouvernementales ainsi que des trajectoires financières pluriannuelles déjà connues permettent de dégager plusieurs éléments structurants :

- **Une trajectoire de maîtrise de la dépense publique**, conformément aux orientations annoncées par l'État, pouvant se traduire par une évolution contrainte des concours financiers aux collectivités territoriales et, par ricochet, des marges de manœuvre pour les CCAS.

Dans sa 1^{ère} version, le projet de Loi des Finances (PLF) prévoyait un effort sur les Collectivités évalué à 5,3 milliards d'euros. Au global les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'établissaient à 53,4 milliards en 2026, en baisse de -1,1 milliard par rapport à la Loi de finances initiale pour 2025.

Parmi les dispositifs affectant les ressources locales figure le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales), reconduit dans le Projet 2026 pour un montant estimé à 2 milliards d'euros en 2026 avec un reversement étalé sur 5 ans.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation majeure de l'État aux collectivités, était maintenue à 27,4 milliards d'euros dans le PLF 2026.

Toutefois, cette stabilisation sans indexation à l'inflation constitue un manque à gagner pour les collectivités, dans un contexte de coûts croissants.

- **Un Budget de la Sécurité Sociale qui ne semble pas répondre à l'urgence sociale et centré sur un objectif de redressement des comptes de la Sécurité Sociale avec notamment :**
 - Le gel des prestations sociales et pensions de retraite
 - L'augmentation des restes à charge en santé avec le doublement des franchises médicales
 - Un gel des montants de l'APA et de la PCH

Dans ce contexte, le CCAS doit faire preuve de prudence dans la construction de ses prévisions budgétaires, en tenant compte des incertitudes pesant sur les flux financiers nationaux et des éventuels ajustements législatifs à venir. Les orientations proposées dans ce ROB s'appuient ainsi sur les informations disponibles à ce stade, tout en intégrant la nécessité d'adaptations éventuelles lors de la réception des données consolidées issues des lois de finances définitives.

2. Contexte local

Fontenay-sous-Bois n'a pas échappé aux conséquences de la crise sur laquelle elle a tenté d'agir afin d'en limiter les conséquences et de répondre à l'urgence sanitaire, sociale et économique.

Forte d'une grande mixité sociale, le territoire connaît des poches de grande pauvreté localisées dans certains quartiers de la Ville. A Fontenay-sous-Bois, 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 7100 personnes dont 23% sont des familles monoparentales. Ces publics sont au cœur des préoccupations des services publics et plus généralement de l'action de la commune.

Dans un contexte où les inégalités entre plus riches et plus pauvres n'ont jamais été aussi importantes, les mesures annoncées contribuent à la fragilisation des ménages les plus vulnérables.

En parallèle, les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les services publics du champ médico-social tendent à s'aggraver.

Le Conseil départemental, dont la compétence principale est l'action sociale, peine à répondre à l'urgence sociale, voire produits des reculs inédits : suppression de la prise en charge des Pass Navigo, baisse des subventions aux épiceries solidaires, aux associations de l'aide alimentaire ou de l'hébergement des femmes victimes de violences, fragmentation de l'accompagnement des allocataires du RSA, baisse des financements en investissement aux équipements de proximité, puis récemment la suppression de la Carte Améthyste.

Ce phénomène nourrit la fracture existante entre les ménages les plus précarisés ou isolés et les institutions.

Malgré ce contexte de plus en plus complexe, la commune de Fontenay-sous-Bois à travers son CCAS maintient des ambitions fortes centrées sur la solidarité, l'écologie, la participation citoyenne et un haut niveau d'investissement avec l'ouverture prévue début 2026 du Centre Social Joséphine Baker et la Maison des Droits.

Dans un contexte encore incertain, le budget 2026 aura pour objectifs de maintenir les politiques publiques de solidarité et d'adapter le service public aux besoins nouveaux notamment auprès des publics seniors et des plus précaires.

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par l'organisation des élections municipales en mars 2026. Conformément aux règles encadrant la communication institutionnelle en période préélectorale, la collectivité veillera à assurer la stricte neutralité des actions de communication et à maintenir une gestion courante des affaires de la commune et du CCAS. Ce contexte peut également influencer le calendrier de certains projets et décisions d'investissement.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2026

Le CCAS, acteur municipal des politiques de solidarités poursuivra son rôle de rempart à l'isolement et aux difficultés sociales fortement aggravées par le contexte des dernières années.

Les orientations 2026 sont les suivantes :

- La mise en œuvre du projet d'épicerie en gestion associative localisée dans de nouveaux locaux (Investissements prévus par la Ville de 50 000 €) se traduisant par une subvention de 130 000 euros et une baisse des dépenses en alimentation
- Le maintien d'une coopération avec le GCSMS suite au transfert de l'activité (aide à domicile) se traduisant par une subvention élevée de 353 000 €.
- L'inauguration d'un centre social et de la Maison des droits
- Le développement de l'activité du centre social Joséphine Baker notamment en matière de soutien à la parentalité (+ 20 000 euros)
- La transformation d'un séjour à Camplong en séjour ANCV 5 jours
- La mise en place d'un groupe d'analyse de pratique en direction des travailleuses sociales et agentes d'accueil social
- Le maintien d'une offre de service public riche en direction des seniors en mettant l'accent sur les partenariats avec les services, équipements municipaux et associations dans un souci de baisse de la prestation non financée
- La poursuite d'une action forte pour promouvoir et sensibiliser à l'égalité et aux droits des femmes (Maintien du budget)
- La poursuite d'une démarche globale de sensibilisation aux enjeux de l'inclusion et la mise en place d'un observatoire (Maintien du budget)
- La mise en œuvre de la réforme tarifaire entrée en vigueur en septembre 2025 se traduisant par une baisse des recettes de participation et une indexation des tarifs 2026 (Application en septembre 2026) à l'inflation

1. Politique publique : Egalite et lutte contre les exclusions

▪ **Renforcer l'accueil, l'information et la lutte pour le recours aux droits**

- ✓ Poursuivre la délégation de l'activité de domiciliation auprès de la Halte
- ✓ Accompagner la montée en compétences des agentes avec la création de deux postes de Chargées d'accès aux droits
- ✓ Favoriser le recours aux droits notamment auprès des publics les plus éloignés des services sociaux traditionnels avec la création du poste de Travailleur social Proximité
- ✓ Coordonner et outiller les acteurs de la solidarité
- ✓ Développer les permanences sociales et administratives délocalisées dans les salles ou équipements de proximité

▪ **Agir comme rempart à la grande pauvreté à travers une politique d'aide facultative forte et un soutien aux acteurs associatifs**

- ✓ Maintien d'un fond de « secours » destiné à intervenir face à la précarité alimentaire, matérielle et à la prévention des impayés
- ✓ Maintien des aides barémisées et travail à l'élargissement de leur recours: Pass solidaire, bons d'achats, Pass retraités, Colis
- ✓ Soutien au fonctionnement de l'épicerie solidaire associative dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Ville et le CCAS
- ✓ Soutien à la vie associative et notamment aux acteurs de la solidarité

▪ **Maison de Droits : Conseil juridique, administratif et accompagnement social spécialisé de qualité**

- ✓ Favoriser l'accès au Droit pour lutter contre les inégalités avec la mise en place et le développement de permanences juridiques dans de multiples domaines (Logement, consommation, résidents étrangers, surendettement, protection des majeurs, droits des femmes, droit de la famille, droit du travail...)
- ✓ Accompagner et visibiliser l'installation d'un Point Conseil Budget au sein de la Maison des Droits assuré par l'association Nouvelle Voie
- ✓ Accompagnement social spécialisé

La direction des Solidarités met en œuvre l'accompagnement social lié à des publics ou problématiques cibles en coordination avec le CD94 :

- Les allocataires du RSA éloignés de l'emploi avec 2.5 ETP de travailleurs sociaux dédiés. L'ensemble du projet fait l'objet d'une subvention maximale de 280 000 euros annuelle du Conseil départemental.
- Les résidents de l'hôtel social Flora qui donnent lieu à une subvention de 44 000 euros du Conseil départemental
- Les ménages en situation d'expulsion à travers l'affectation d'un travailleur social à temps complet
- Les femmes victimes de violences à travers le poste d'intervenante spécialisée Violences dont 50% sont réalisés en commissariat et

permettent de bénéficier d'une subvention de 9 400 € du FIPD et de 5 000 € de la CAF.

- Développer la mise en place d'actions collectives avec un budget dédié.

Toutes les professionnelles intégreront la future Maison des Droits.

- ✓ Il est proposé la mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques pour les travailleuses sociales et agentes d'accueil social pour un montant de 7560 euros (9 séances annuelles par groupe)

▪ **Promotion des droits des femmes et de l'égalité**

La Mission Droits des femmes- Egalité poursuit la mise en œuvre des orientations municipales en matière de promotion de l'égalité, par le biais :

- ✓ D'actions de sensibilisation et de formation en interne et en externe, en direction du grand public et des professionnel.les,
- ✓ La mise en œuvre d'un Observatoire Municipal des Violences faites aux Femmes
- ✓ La coordination des politiques publiques et l'impulsion de nouvelles actions parmi lesquels la féminisation de l'espace public, l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.
- ✓ D'évènements notamment du 8 mars et de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre

▪ **Inclusion**

La Mission Handicap assure la coordination de l'action municipale en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap par le biais :

- ✓ D'actions de sensibilisation notamment en milieu scolaire ou lors de grands évènements municipaux notamment sportifs
- ✓ Impulse et coordonne des actions de formation notamment des professionnel.les
- ✓ La mise en œuvre d'un Observatoire municipal de l'inclusion et le suivi de l'action municipale
- ✓ D'évènements notamment lors des Handicapades

▪ **Accompagnement solidaire des étrangers**

Cette nouvelle mission rattachée au CCAS a vocation à organiser l'action municipale en matière d'accueil et d'accompagnement des étrangers par le biais :

- ✓ De coordonner les ressources en matière d'accueil et d'accompagnement dédié en complémentarité des acteurs associatifs
- ✓ Mettre en place une véritable coordination linguistique et développer l'offre au regard des besoins et ressources existantes
- ✓ Favoriser l'inclusion des publics dans la Ville à travers la création d'un parcours citoyen
- ✓ Sensibiliser à la lutte antiraciste notamment à l'occasion de la semaine de lutte contre les discriminations

En 2025, des financements de l'Etat ont été obtenus dans le cadre de la signature d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration.

2. Politique du bien vieillir et de l'autonomie

▪ **Service Autonomie à Domicile (S.A.D.)**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le S.A.A.D. porté par le CCAS a été transféré au GCSMS. Une coopération et gouvernance conjointe est prévue, ainsi qu'une subvention maximale à 353 000 euros en 2026.

▪ **Accompagnement médico-social**

Le service Autonomie s'est redéfini pour renforcer le service rendu à la population avec :

- ✓ La création d'un pôle d'accueil
- ✓ La création d'un pôle d'accompagnement médico-social et l'objectif de mieux articuler le travail avec la Direction de la Santé et les acteurs de l'autonomie

▪ **Aidance**

Le soutien aux aidant.es apparaît comme un sujet et objectif nouveau à prendre en compte de manière plus importante dans le projet du service. En complémentarité d'actions ponctuelles organisées depuis 2024, la pérennisation d'actions d'accompagnement et de soutien sera étudiée.

▪ **Portage de repas et interventions à domicile**

Le portage de repas et interventions à domicile sont un levier pour se maintenir à domicile dans des conditions dignes. Il répond à plusieurs enjeux qui touchent à la santé, au bien-être, à la sécurité et à l'inclusion sociale.

Le taux d'activité a augmenté et s'est stabilisé depuis 2023 (Moyenne de 168 bénéficiaires chaque mois en 2025, 33 000 repas livrés de Janvier à Août).

En 2026, une troisième tournée sera définitivement organisée en « zéro jetable ».

▪ **Transport à la demande**

Cette activité a été développée depuis 2023 via une réorganisation du service et fait l'objet d'une gratuité depuis février 2024. En 2025, le service compte environ 608 trajets par mois (2 229 km), on dénombrerait donc 7290 trajets d'ici la fin d'année 2025 contre 6500 en 2024, 2680 en 2020 ou 2971 en 2022. Le service touche près de 300 bénéficiaires distincts (contre 89 en 2020). Un travail autour des critères d'intervention est en cours.

▪ **Les clubs de loisirs et leurs programmation séniors**

- ✓ Les 40 activités annuelles proposées dans les clubs, en sus des projets et soirées ponctuels réunissent environ 630 adhérents. Les clubs sont un outil de proximité et de lien social pour un public grandissant exposé à l'isolement. 13 intervenants spécialisés interviennent et des prestations permettent de développer des projets ponctuels. Un travail sur l'animation des lieux par le tissu associatif ou les services municipaux doit s'engager.
- ✓ Le service propose en moyenne 50 à 60 sorties par an (1000 participants cumulés) pour un budget revu à la baisse depuis 2024 privilégiant un meilleur équilibre dans le coût d'entrée des sorties programmées et un plus grand appui sur les lieux et infrastructures municipales.
- ✓ Des événements seront proposés notamment autour de soirées en priorisant les formats participatifs.

- ✓ Des conseils de clubs se réunissent depuis 2023. Il est souhaité de développer cet enjeu autour de la participation.
- ✓ La mise en œuvre de la nouvelle tarification en Septembre 2025 a vocation à lever les freins financiers à la participation
- ✓ Un travail sur l'aller vers sera mené en 2026
- La restauration en clubs séniors
Deux clubs proposent une offre de restauration qui bénéficie en moyenne à 30 séniors par jour. Ces clubs sont gérés par une équipe de 6 agents de restauration et d'entretien et 2 responsables. La pénibilité des emplois et la gestion en site isolé pose la question des alternatives possibles à terme.
- Séjours séniors
L'aide au départ en séjours est un véritable levier pour rompre avec l'isolement des séniors. 3 offres sont proposées : un séjour à l'étranger tout compris (10 jours), deux séjours en France partiellement financé par l'ANCV (8 et 5 jours).
- Les événements dédiés aux séniors
 - ✓ Deux banquets sont proposées chaque année sur 4 jours. La réflexion sur un nouveau format sera poursuivie.
 - ✓ L'après-midi festif, initiative qui réunit environ 500 séniors depuis sa relance en 2022 sera maintenue.
 - ✓ Des cadeaux sont offerts aux résidents des Ehpad et constituent un moment privilégié entre la Ville et les résidents de ces établissements.

3. Politique publique du lien social, du soutien à la parentalité et de la citoyenneté : le rôle transverse du centre social

Le Centre social Josephine Baker, implanté au cœur du quartier prioritaire des Larris, est un levier de transformation sociale qui se définit comme :

- Lieu d'accueil pluri générationnel fondé sur la bienveillance, l'écoute, la dignité. Il constitue une alternative complémentaire à l'accueil des structures traditionnelles publiques et agit en médiateur. Cette fonction centrale permet au centre social de sortir d'une logique guichet et d'une relation de consommation d'activités avec l'habitant.e.
- Activateur de citoyenneté, son rôle est de révéler, activer et s'appuyer sur le pouvoir d'agir des habitant.e.s
- Animateur territorial et coordinateur des politiques publiques, le centre social a vocation à impulser et coordonner la mise en œuvre et la création de nouvelles déclinaisons du service public local et de l'action associative.
- Pilote de politiques publiques spécifiques notamment en matière de soutien à la parentalité

L'année 2026 constituera une étape structurante avec le déménagement dans des nouveaux locaux et le renouvellement du projet social qui représente une opportunité stratégique de développer le projet.

L'équipe a été renforcée avec la création d'un poste de directeur adjoint, un second agent d'accueil et un second conseiller numérique à pourvoir pour janvier 2026.

Il est proposé d'augmenter le budget de fonctionnement de l'équipement qui reste en deçà des budgets moyens observés dans les centres sociaux.

▪ **Le centre social et ses actions d'animation du lien social et de la vie du quartier**

Le centre social coordonne des actions portées par les habitants, les associations et les services municipaux. En complémentarité, il propose et met en œuvre des actions correspondantes au projet social en vigueur, notamment :

- ✓ D'actions d'éducation populaire, d'accès au sport, au loisirs ou à la culture
- ✓ D'évènements créateurs de liens et d'animation du territoire avec notamment des initiatives hors les murs, ciné plein air et moments de convivialité au sein du quartier
- ✓ D'actions de sensibilisation

Il est à noter que le budget en sorties était prépondérant dans l'activité (+40 %). Un rééquilibrage est souhaité.

▪ **Le soutien aux parentalités et à la fonction éducative**

Cet axe essentiel et rendu obligatoire par la CAF est un enjeu fort de développement identifié avec comme projets :

- ✓ La mise en place d'ateliers et d'actions parents-enfants visant à favoriser les liens
- ✓ La mise en place d'actions de partage et de sensibilisation sur les enjeux de parentalité
- ✓ La mise à disposition et l'animation d'un lieu d'accueil parent-enfant *Tous petits*
- ✓ La réflexion autour d'un séjour familles
- ✓ L'animation d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité

4. L'administration générale

Les dépenses de l'administration restent stables et comportent pour l'essentiel des dépenses obligatoires (assurances, cotisations, créances éteintes.). Il est proposé d'inscrire 20 000 euros pour l'apurement de restes à recouvrer.

Un budget de 3000 euros est maintenu pour l'organisation d'actions collectives en direction du tissu associatif ou lors du Mois des Solidarités.

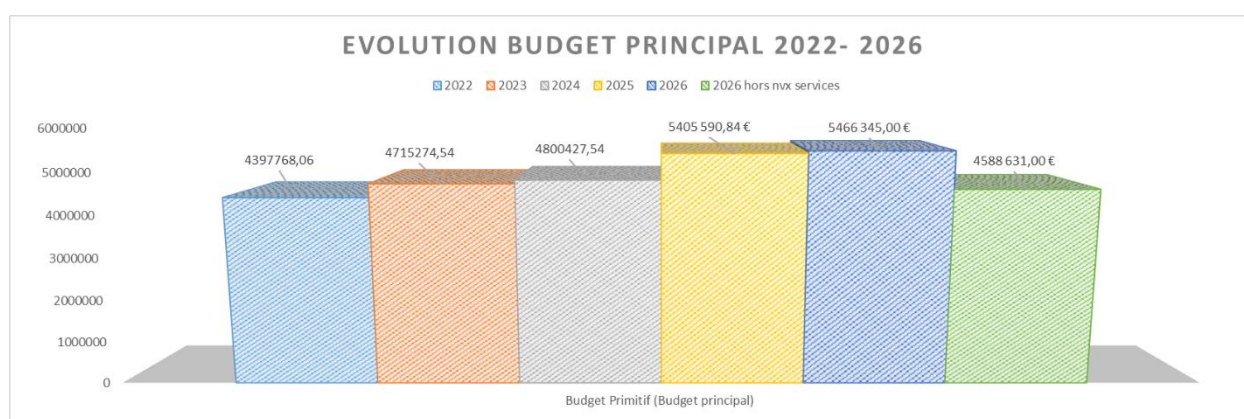
III. TENDANCES BUDGETAIRES ET TRAJECTOIRE DES RESSOURCES HUMAINES

1. L'évolution de dépenses de fonctionnement

▪ **L'évolution globale du budget du CCAS**

Le projet de budget global s'élève à 5 466 000 euros pour 2026, dont 877 000 euros liés aux nouvelles activités transférées par la Commune fin 2024 (centre social, égalité Droits des Femmes, PADM). Au global, cela représente +1% du budget 2025 mais de -2.5 % à périmètre équivalent comparé à 2023.

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	Budget Primitif 2022	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Réalisé 2023	BP 2024	CA2024	BP 2025	CA provisoire 2025	Projet BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	930 110,00 €	858 874,17 €	946 950,00 €	850 065,45 €	923 772,88 €	864 473,38 €	982 354,00 €	770 852,62 €	891 931,83 €	746 392,00 €	766 572,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 292 211,54 €	1 045 685,17 €	2 100 039,00 €	759 879,58 €	2 502 701,66 €	1 131 311,78 €	2 830 874,34 €	1 224 451,84 €	3 410 000,00 €	1 860 000,00 €	3 537 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST			0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	20 753,54 €	0,00 €	30 979,00 €	29 952,41 €	23 000,00 €	21 323,20 €	22 629,39 €	20 210,90 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	1 133 000,00 €	1 057 555,46 €	1 251 000,06 €	1 149 336,11 €	1 217 000,00 €	1 118 736,12 €	957 069,81 €	865 846,40 €	1 013 159,01 €	941 700,00 €	1 115 273,00 €
68- Provision créances douteuses									8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 300,00 €	26 575,41 €	68 300,00 €	67 739,41 €	28 300,00 €	20 946,84 €	7 000,00 €	6 544,08 €	60 000,00 €	38 000,00 €	20 000,00 €
Total	4 408 854,08 €	2 988 690,21 €	4 397 768,06 €	2 856 972,96 €	4 715 274,54 €	3 156 791,32 €	4 800 427,54 €	2 887 905,84 €	5 405 590,84 €	3 670 718,76 €	5 466 345,00 €
Total hors nouveaux services									4 825 590,84 €		4 589 345,00 €

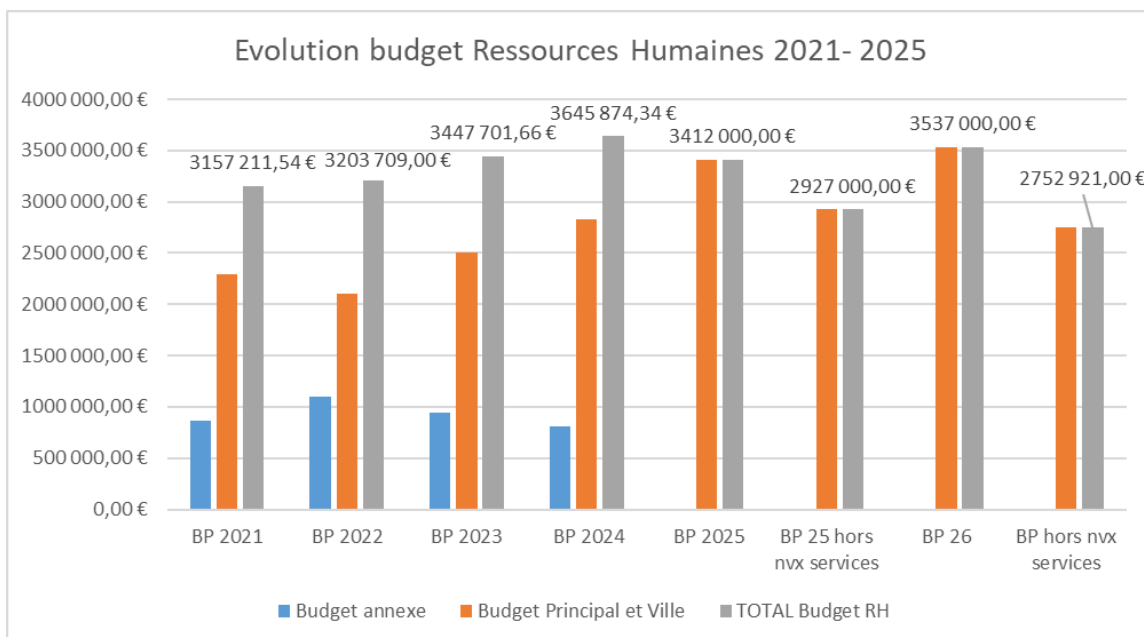


2. Les dépenses relatives aux ressources humaines

Le budget 2026 proposés est caractérisé par :

- La hausse des cotisations CNRACL pour un montant de 41 350 euros
- La hausse de prise en charge de la mutuelle par l'employeur (+ 5000 €)
- Une enveloppe d'heures supplémentaires liées à l'organisation des élections
- Des postes pleinement pourvus dans le cadre du nouveau projet Centre social et Maison des droits
- La mise en œuvre de la réorganisation du périmètre du CCAS avec la création de postes précédemment rattachés à des missions assurées par la Commune
- 3 agents en situation de reclassement ou longue maladie dont l'un fait l'objet d'un remplacement
- Le gel d'un poste d'assistante financière
- Des besoins saisonniers à hauteur de 48 000 euros ciblés pour le surcroît d'activité pendant les vacances au centre social ou dans les clubs de loisirs et la garantie de la continuité du service public sur le secteur portage de repas-transport.
- Le rattachement progressif d'agents rattachés au budget de la Ville au Budget du CCAS

Au global, les dépenses sont projetées à hauteur de 3 532 000 euros.



A. Structure des effectifs

Les effectifs 2025 se décline comme suit entre les deux budgets (au 18/11/2025) :

Masse salariale	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Projection réalisé 2025	BP 2026
CCAS – BUDGET ANNEXE	1 074 699 €	891 336 €	772 053 €	0 €	0€	0 €
CCAS – BUDGET PRINCIPAL	759 879 €	1 131 312 €	1 223 006 €	1 910 000 €	1 880 000 €	2 410 000 €
VILLE- MISE A DISPOSITION	1 276 806 €	1 495 000 €	1 633 956 €	1 510 000 €	1 348 000 €	1 122 000 €
TOTAL	3 111 384 €	3 518 447 €	3 629 015 €	3 420 000 €	3 228 000 €	3 532 000€
Part des Dépenses de Personnel / Fonctionnement	56.14 %	61.1 %	64.07%	63%	65 %	65 %

✓ Répartition des effectifs permanents et pourvus par catégorie :

L'effectif total est composé de 75 agents dont 69,33 % d'agents titulaires et de 30,67% d'agents contractuels permanents/CDI.

Effectifs	CCAS-VILLE				CCAS-BP				TOTAL			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaires	3	4	16	23	9	1	19	29	12	5	35	52
Contractuels				0	6	14	3	23	6	14	3	23
Total	3	4	16	23	15	15	22	52	18	19	38	75

✓ Effectifs non permanents

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Contractuel Saisonnier			2	2
Contractuel remplaçant			1	1
Total	0	0	3	3

✓ Répartition par sexe et par catégorie sur postes permanents

Les femmes représentent 79,75 % de l'effectif permanent. Au sein de ces 79 agents, 5 filières sont représentées : Administrative, Animation, Culturelle, médico-sociale et technique.

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	17	16	28	61
Hommes	1	3	10	14
Total	17	19	39	75

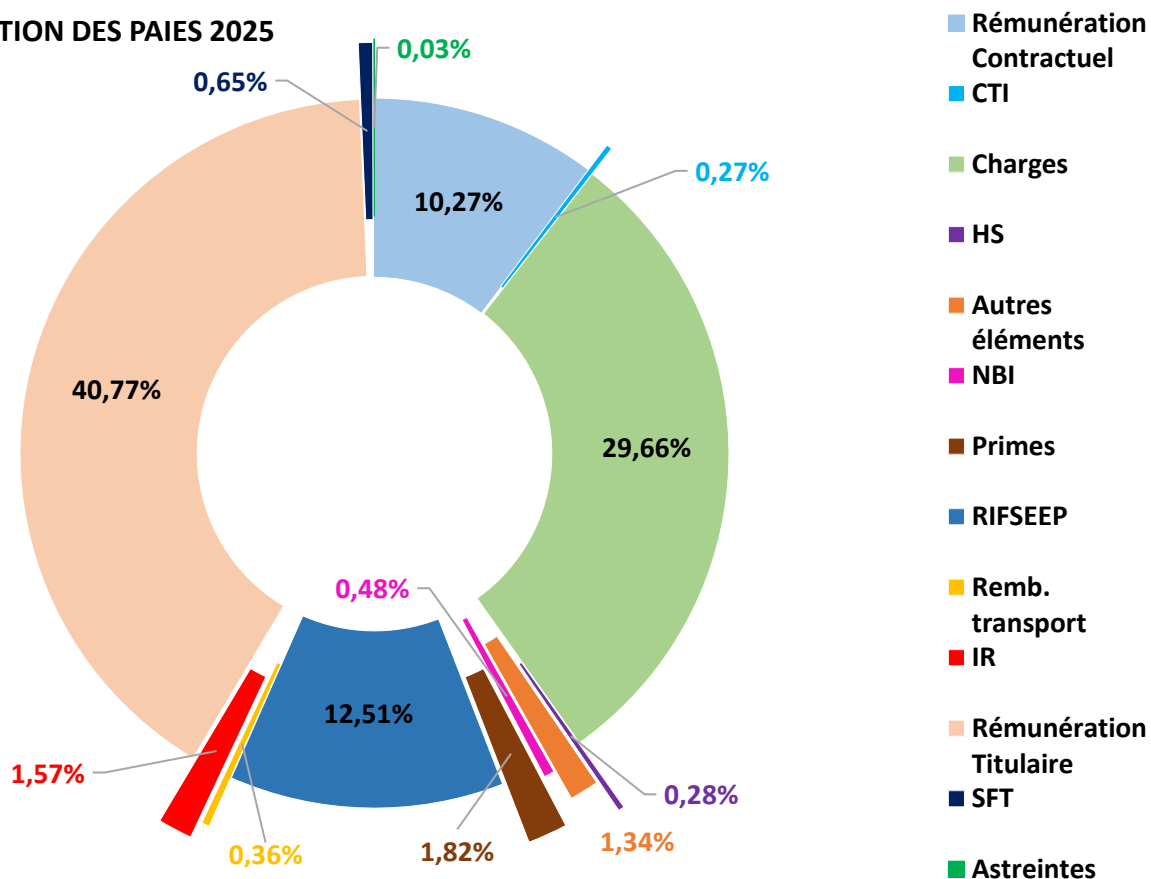
✓ Tableau des effectifs

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Nouveaux effectifs	dont TNC	Pourvus CCAS	Vacants	dont TNC	Pourvus VILLE MAD
Total général	79,00	13,00	53,00	5,00	1,00	21,00
Secteur administratif	31,00	0,00	20,00	2,00	0,00	9,00
Adjoint administratif territorial	6		4,00	2,00		0,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3		1,00	0,00		2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	8		4,00	0,00		4,00
Attaché	8		6,00	0,00		2,00
Attaché principal	4		4,00	0,00		
Rédacteur						
Rédacteur principal de 2ème classe						
Rédacteur principal de 1ère classe	2		1,00	0,00		1,00
Secteur animation	8,00	0,00	2,00	1,00	0,00	5,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	3		1,00	0,00		2,00
Animateur	2		1,00	1,00		0,00
Animateur principal de 2ème classe	0			0,00		0,00
Animateur principal de 1ère classe	3		0,00	0,00		3,00
Enseignement artistique	13,00	13,00	12,00	1,00	1,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4,00	4,00	3,00	1,00	1,00	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9,00	9,00	9,00	0,00		
Secteur social	14,00	0,00	10,00	0,00	0,00	4,00
Agent social	2,00		2,00	0,00		
Agent social principal de 2ème classe	1,00		0,00	0,00		1,00
Agent social principal de 1ère classe	4,00		2,00	0,00		2,00
Assistant socio-éducatif	3,00		3,00	0,00		0,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3,00		2,00	0,00		1,00
Educateur territorial de jeunes enfants	1,00		1,00	0,00		0,00
Secteur technique	13,00	0,00	9,00	1,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial	4,00		3,00	1,00		0,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1,00		0,00	0,00		1,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6,00		5,00	0,00		1,00
Agent de maîtrise	1,00		0,00	0,00		1,00
Agent de maîtrise principal	1,00		1,00	0,00		0,00

B. Les rémunérations

✓ Répartition des rémunérations

REPARTITION DES PAIES 2025



✓ Heures supplémentaires et astreintes

Les coûts liés aux heures supplémentaires ont subi une baisse de près de 18% par rapport à 2024. Comme les astreintes, les heures supplémentaires sont de plus en plus maîtrisées.

Filière statutaire	Astreintes	Heures Supplémentaires	HS Evénements
Administrative	559 €	1 527 €	690 €
Animation	84 €	440 €	1 027 €
Médico-Sociale	0 €	161 €	741 €
Technique	122 €	2771 €	1244 €
Total	765 €	3702 €	4512 €

4 La politique sociale

- Prise en charge de la mutuelle pour un montant de 5 842 €. Ce montant est prévu en hausse au regard de l'augmentation de la part employeur à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prise en charge de la prévoyance pour un montant de 3 750 €

5 Répartition du temps de travail sur postes permanents

82,66 % des agents sont à temps complet, 16 % à temps non complet. Un seul agent a demandé un temps partiel (80 %).

Temps de travail détaillé	Titulaire	Contractuel	TOTAL
Temps complet	51	11	62
Temps non complet	0	12	12
Temps partiel	1	0	1
Total	52	23	75

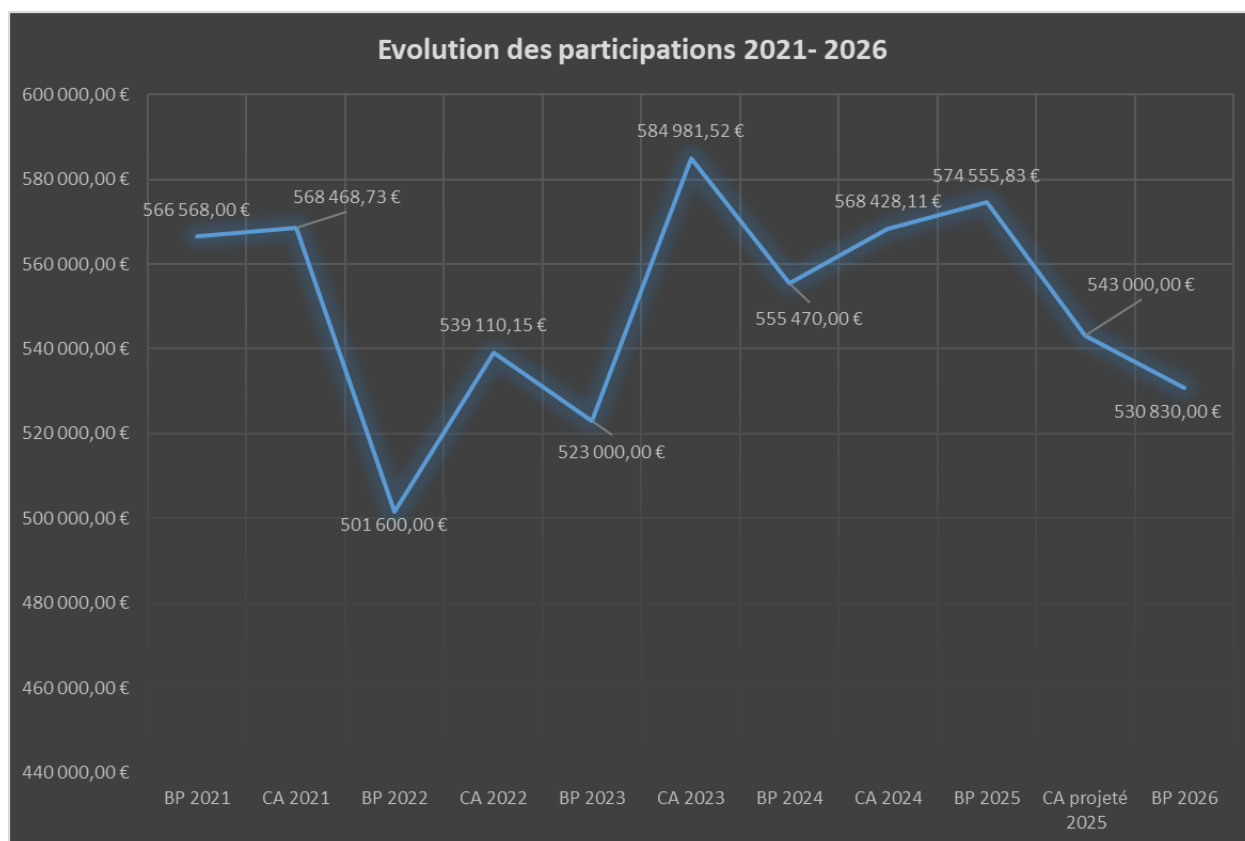
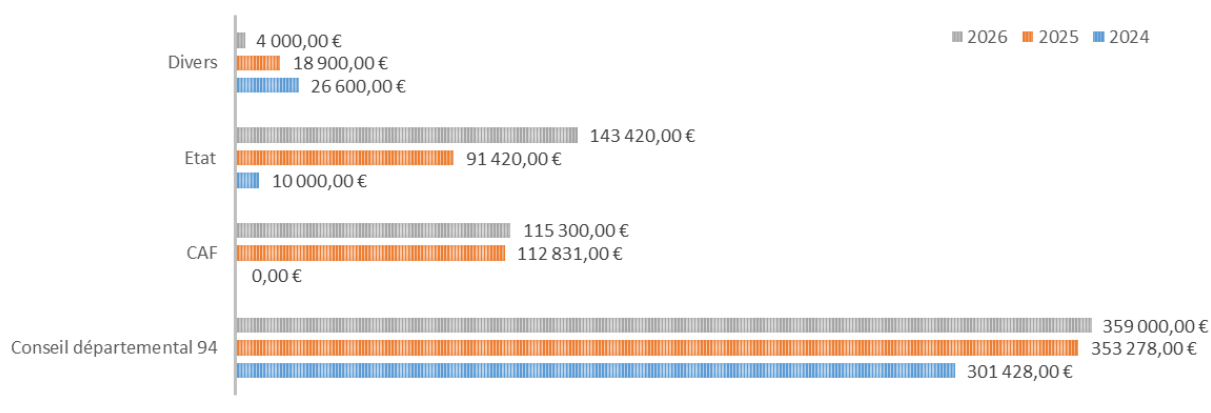
3. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent les recettes de participations, les subventions et la dotation de la Commune. Le taux de financement par la Commune atteint les 73% en 2026.

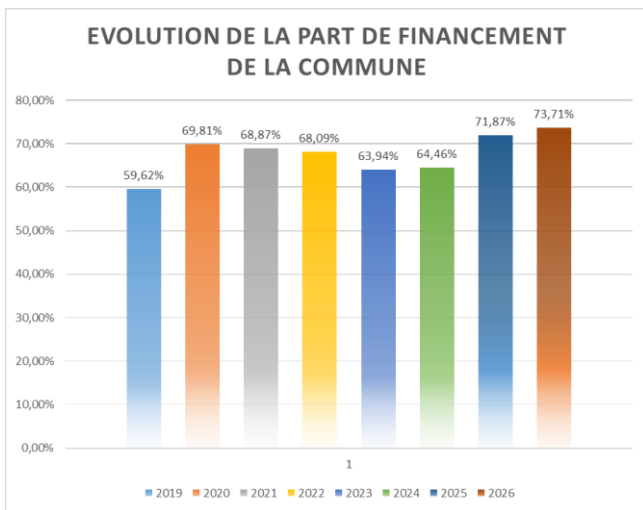
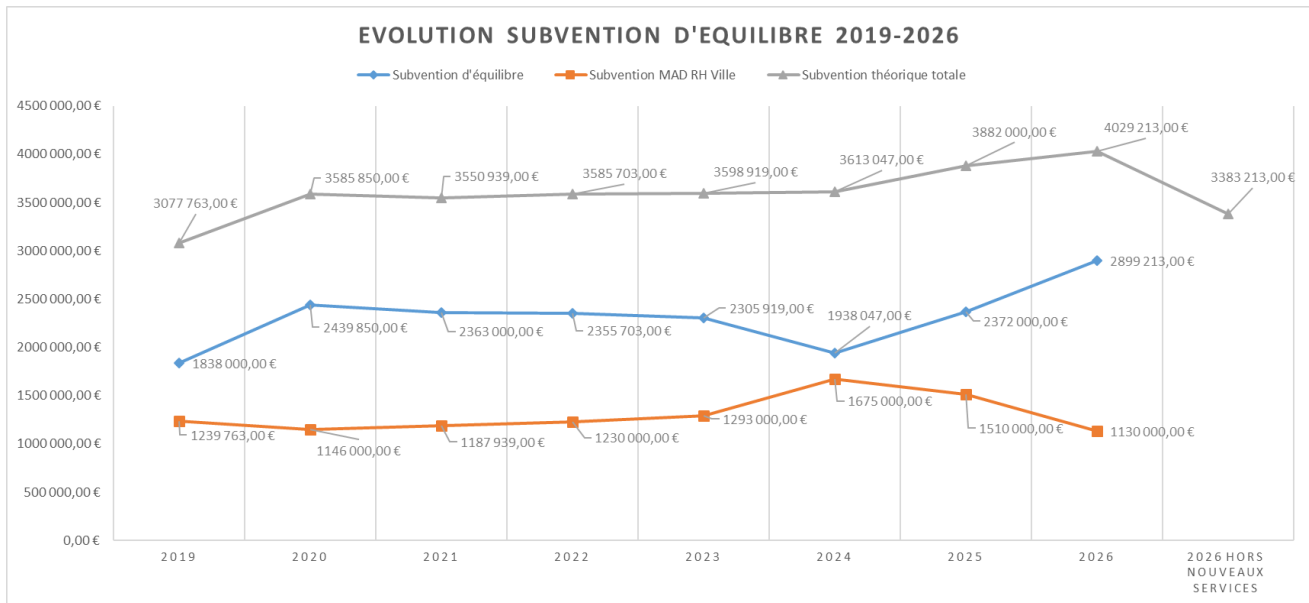
Les recettes de participation sont en légère baisse suite à la refonte de la grille tarifaire. Les estimations pourront être consolidées en 2027.

Chapitre	Budget Primitif 2020	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA projeté 2025	BP 2026
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	387 748,54 €	0,00 €	211 882,54 €	0,00 €	359 161,01 €	359 161,01 €	272 081,65 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	3 400,00 €	3 364,19 €	3 400,00 €	2 913,11 €	1 700,00 €	2 725,00 €	2 500,00 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
70 - PRODUITS DES SERVICES	523 000,00 €	584 981,52 €	555 470,00 €	568 428,11 €	574 555,83 €	543 000,00 €	530 830,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	3 763 926,00 €	2 341 785,91 €	4 024 475,00 €	2 421 117,97 €	4 459 174,00 €	2 961 021,63 €	4 650 933,35 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	100,00 €	22,35 €	200,00 €	36,07 €	0,00 €	22 075,42 €	10 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 100,00 €	50 770,87 €	5 000,00 €	14 815,82 €	11 000,00 €	191,00 €	0,00 €
Total	4 715 274,54 €	2 980 924,84 €	4 800 427,54 €	3 007 311,08 €	5 405 590,84 €	3 888 174,06 €	5 466 345,00 €
Total Hors nouveaux services				3 219 193,62 €	5 272 590,84 €		5 275 625,00 €

EVOLUTION DOTATIONS ET SUBVENTIONS (HORS SUBVENTION DE LA COMMUNE)



La subvention d'équilibre hors mise à disposition du personnel est en hausse par rapport à 2025 dû à la reventilation de masse salariale précédemment prise en charge au budget de la Ville. Au global, elle est en hausse de 3.7 %, ce qui s'explique par le nouveau périmètre de la direction. En effet, la subvention d'équilibre globale estimée à périmètre constant serait en baisse par rapport aux six années précédentes.



La subvention d'équilibre est en hausse dans un contexte de développement et de rattachement de nouveaux services au CCAS. Il est à noter que les aides indirectes prises en charge par la Commune sont valorisées à hauteur de 800 000 euros.

La projection de résultat 2025 s'élève à 272 000 euros au 20 novembre 2025, excédent inclus aux recettes 2026 et qui sera affiné au terme de la période de clôture budgétaire en Janvier 2026.

